

Cayenne, le 10 juin 2024.



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections législatives Modalités de vote en Guyane

Le décret portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale a été publié aujourd'hui au Journal officiel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049689654>.

En Guyane, pour le premier tour, les électeurs sont convoqués le **samedi 29 juin 2024** et, en cas de second tour, le **samedi 6 juillet 2024**.

Les déclarations de candidatures seront reçues en préfecture à partir du mercredi 12 juin à 08h00 et jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h00. Pour le second tour, les déclarations de candidatures seront déposées à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes et jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 18h00.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr